

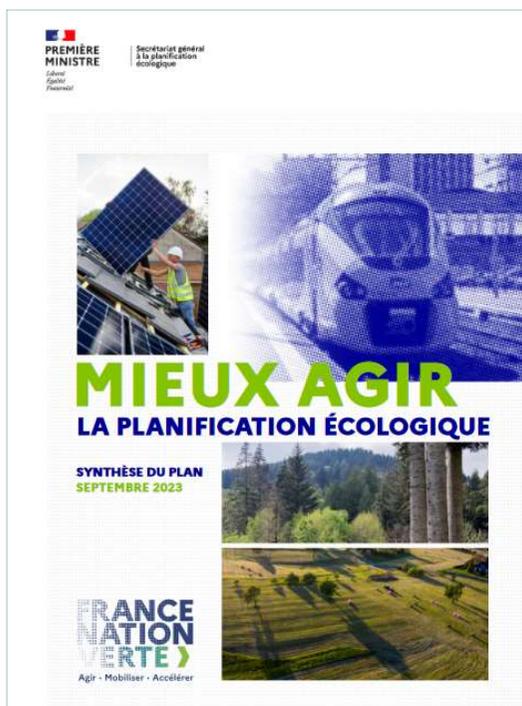
COP Occitanie planification écologique GT « FORET »



Ordre du jour

- 1. Les principes de la planification écologique**
2. La COP en Occitanie
3. Les 1^{ers} éléments du diagnostic partagé
4. GT « Forêt » : méthodologie et calendrier de travail
5. Travaux de classification et de priorisation des leviers

Les travaux de planification ont permis de construire un plan qui donne de la visibilité à l'action pour 2030



Un plan complet, qui ne se limite pas à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais apporte aussi les solutions pour **enrayer l'effondrement de la biodiversité, gérer durablement nos ressources naturelles** (eau, biomasse, foncier) et **s'adapter** au changement climatique

Un plan collectif, qui associe l'État, les entreprises, les collectivités locales et qui tient compte de la réalité du quotidien des Français et des spécificités de chaque territoire, notamment des territoires ultra-marins

Un plan cohérent avec notre stratégie de réindustrialisation et de souveraineté, car il va permettre de créer des emplois dans tous les domaines de la décarbonation, contribuer à notre croissance économique, permettre de réduire nos dépendances aux énergies fossiles importées et d'implanter de nouvelles productions sur notre sol

Un plan concret, qui repose sur des leviers tangibles

La planification écologique est une méthode globale permettant d'agir de façon coordonnée avec tous les acteurs de la transition



Le plan d'action de tous les Français pour réussir la transition écologique

- 5 enjeux environnementaux
- 6 thématiques, déployées en 22 chantiers opérationnels

La planification écologique est fondée sur plusieurs piliers qui recouvrent l'ensemble des défis environnementaux



**MOINS DE
GAZ À EFFET
DE SERRE**

**- 138 millions
de tonnes
environ
d'ici 2030**



**MOINS DE
PRESSION SUR
NOTRE
BIODIVERSITÉ**

**1,4 millions
d'hectares
à restaurer**



**UNE MEILLEURE
GESTION DE NOS
RESSOURCES
ESSENTIELLES**

**- 10 % de
consommation
d'eau**

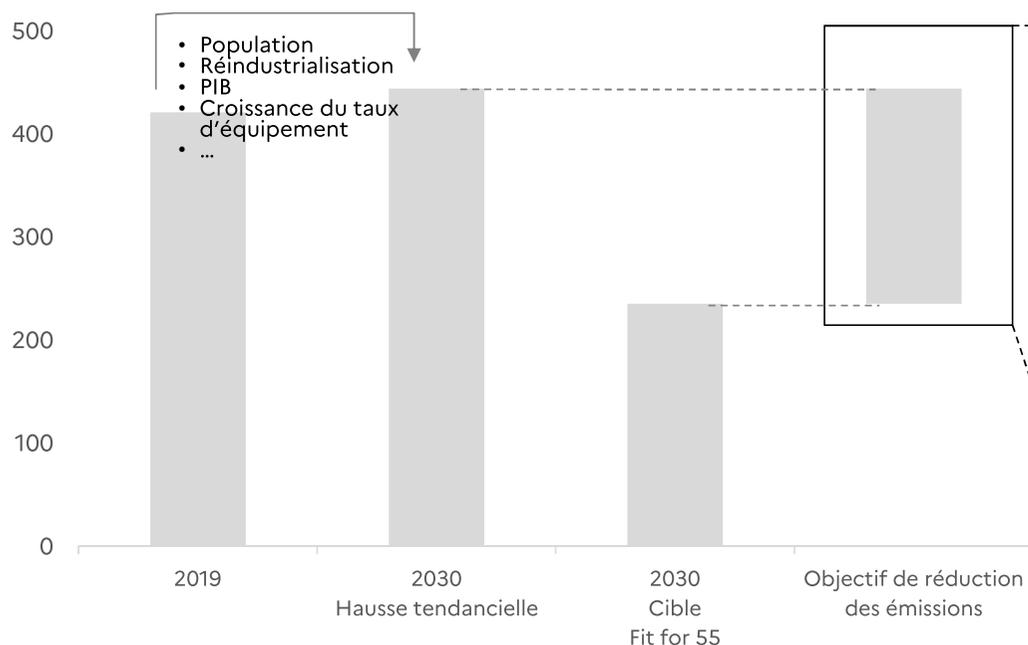


**S'ADAPTER
A + 4 °C D'ICI
2100**

En matière d'atténuation, il s'agit de baisser autant en 10 ans qu'au cours des 30 dernières années

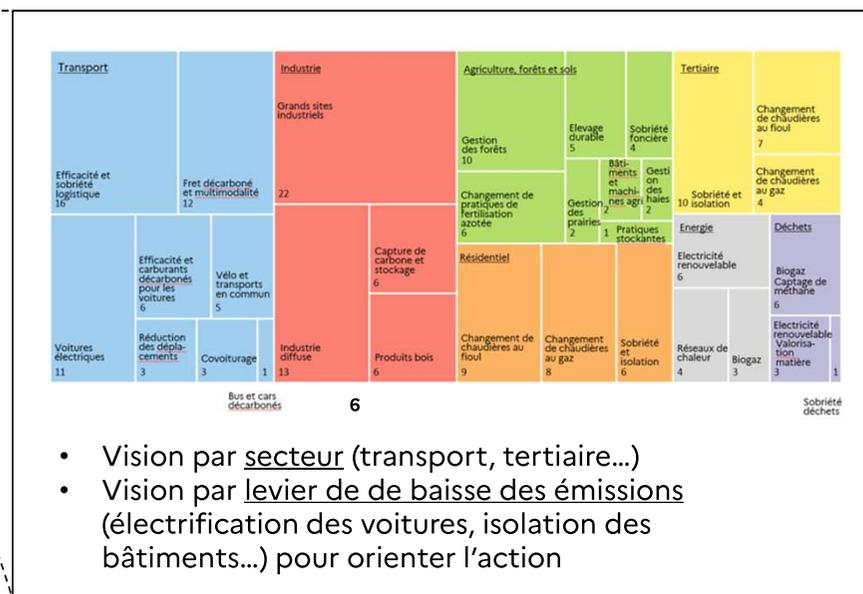
L'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030...

Emissions annuelles domestiques (hors sources) de GES, en MtCO₂e



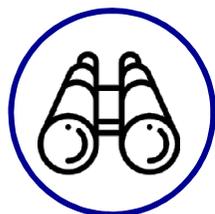
...a été décliné en leviers de décarbonation par la planification écologique

Panorama des leviers national



- Vision par secteur (transport, tertiaire...)
- Vision par levier de baisse des émissions (électrification des voitures, isolation des bâtiments...) pour orienter l'action

Les 4 piliers de la COP



Une vision tangible des **leviers et de la marche à franchir à la maille régionale**



Le constat des priorités pour l'action territoriale reposant sur un **diagnostic issu de tous les échelons des collectivités**



A l'initiative des acteurs régionaux, des **débats et travaux mobilisant l'ensemble des parties prenantes** (entreprises, citoyens, acteurs publics...)



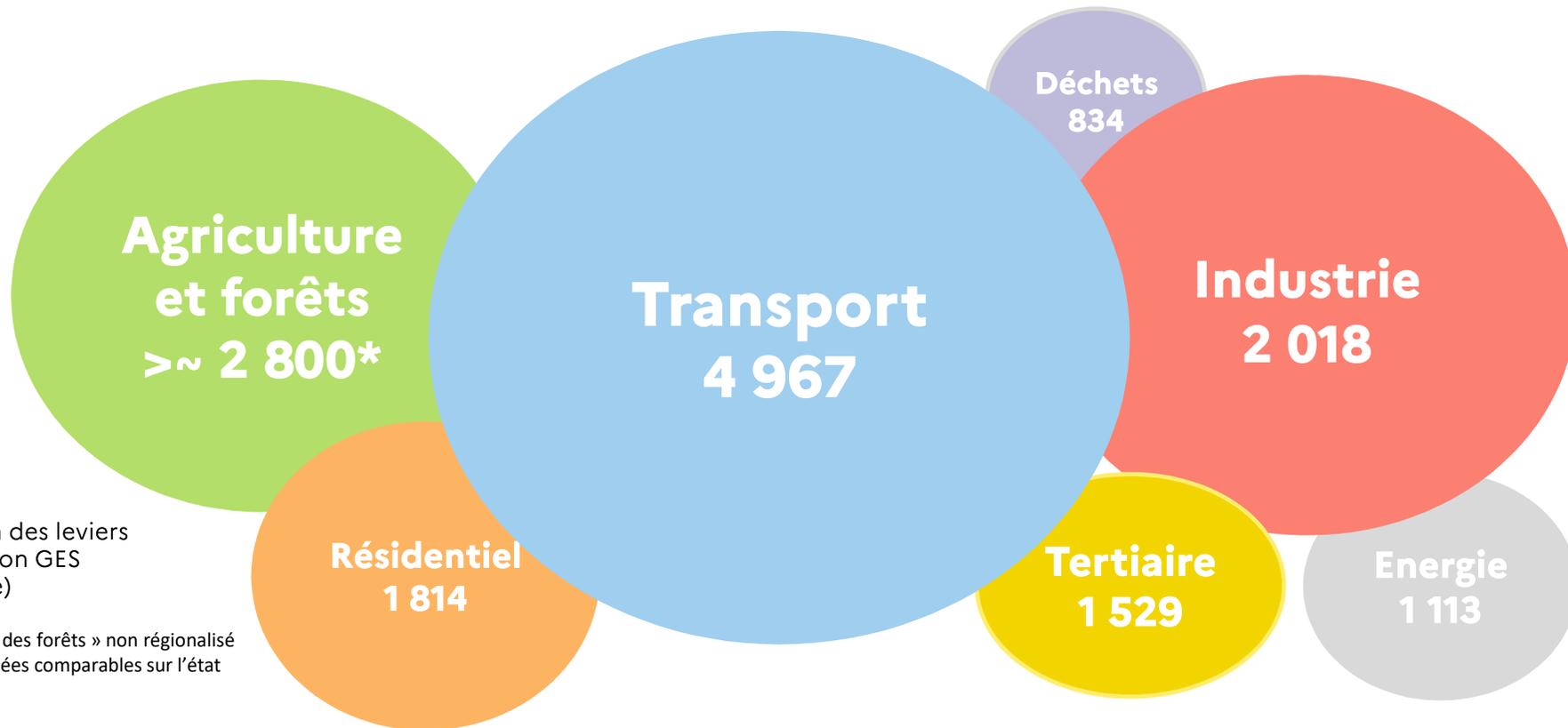
Une focalisation sur les **actions concrètes à mener** et l'amplification de la feuille de route pour 2030

Ordre du jour

1. Les principes de la planification écologique
- 2. La COP en Occitanie**
3. Les 1ers éléments du diagnostic partagé
4. GT « Forêt » : méthodologie et calendrier de travail
5. Travaux de classification et de priorisation des leviers

L'Occitanie représente 8% de l'objectif national de réduction des émissions

•8% de l'effort national, avec deux dominantes pour plus de 50% : le transport et l'industrie



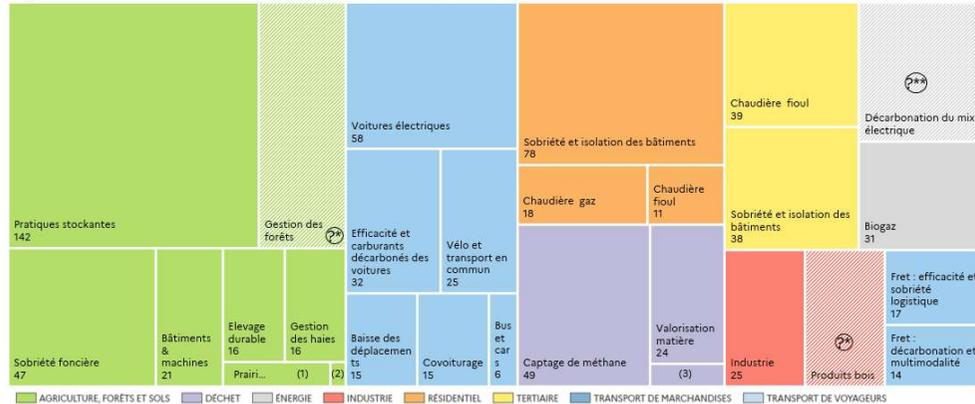
Répartition des leviers
de réduction GES
(en ktCO2e)

* Objectif « Gestion des forêts » non régionalisé
en absence de données comparables sur l'état
des forêts

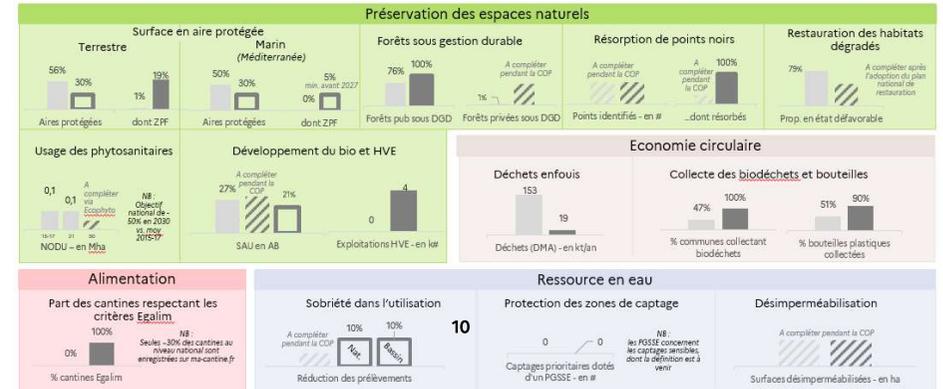
Deux panoramas des leviers pour donner de la visibilité et engager la discussion

1 | Panorama des leviers de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

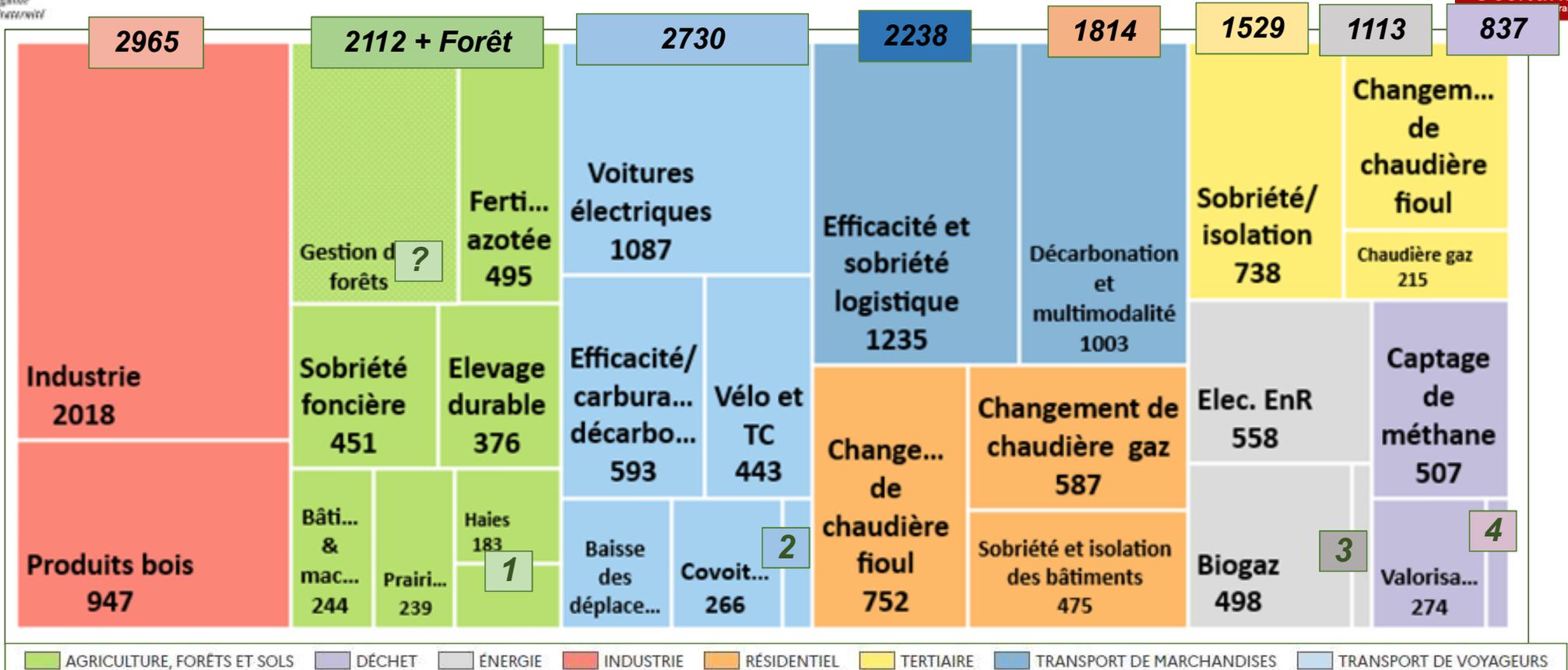


2 | Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources



Objectif de réduction des GES par secteur :

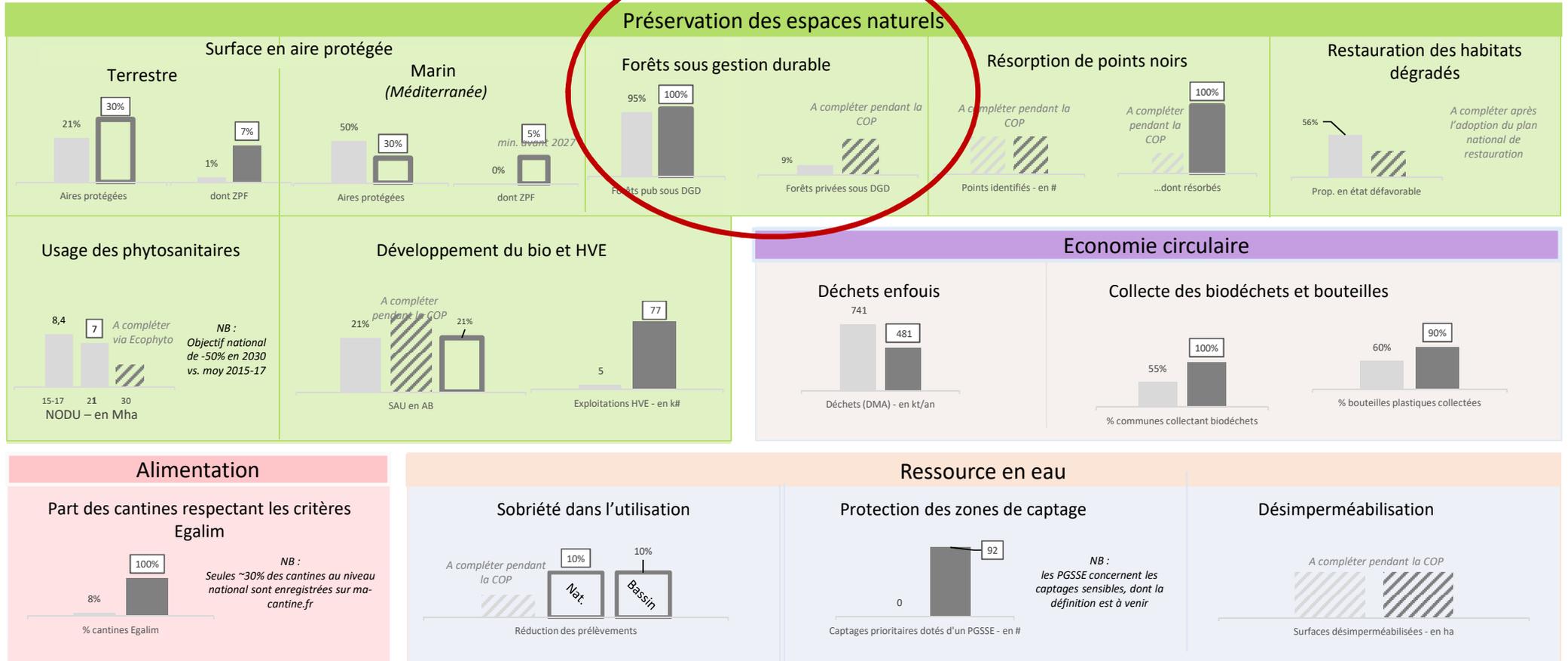
30 leviers pour décarboner l'Occitanie



(1) Pratiques stockantes : 124 ktCO₂e. (2) Bus et cars décarbonés : 74 ktCO₂e. (3) Réseaux de chaleur : 57 ktCO₂e. (4) Prévention des déchets : 56 ktCO₂e.

* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Un panorama régional des leviers de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources à construire



Source : SGPE

■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif en 2030 □ Objectif national ou supra-régional

Les 4 grandes étapes de la COP en Occitanie



1 Tenue de la COP régionale

2

Territorialiser le diagnostic par la concertation

Réunions de concertation par les préfets de départements, le conseil régional et les conseils départementaux et retour des actions auprès des collectivités

3

Travail en 9 groupes thématiques

Identifier les leviers à mobiliser pour atteindre les objectifs de transition écologique

Concertations régionales et départementales

Faire émerger au travers d'un débat **les actions et les projets** au niveau de chaque territoire.

Proposer des **pistes d'accompagnement** et de financement appropriés pour permettre leur réalisation.

Echanger sur des **objectifs** collectifs.

4

Établir une feuille de route régionale partagée à 2030

Matérialiser les engagements des territoires à partir des actions identifiées et des débats menés.

CALENDRIER

Janvier à mi mars
2024

Mi mars à mi
mai 2024

Juin 2024

Ordre du jour

1. Les principes de la COP
2. La COP en Occitanie
- 3. Les 1ers éléments du diagnostic partagé**
4. GT « Forêt » : méthodologie et calendrier de travail
5. Travaux de classification et de priorisation des leviers

Une phase de diagnostic qui conduit à 3 éléments sur lesquels construire un référentiel commun pour la phase de débat

Compréhension des enjeux et ambitions en cohérence avec l'objectif national

Recueil et diagnostic par les collectivités de leurs actions et synthèse

Analyse du diagnostic et préparation des débats

1. **Une pré-analyse des leviers** et thématiques proposés par le SGPE

2. **Une synthèse des réunions de concertation** départementale

3. **Une synthèse des questionnaires** auxquels ont répondu les collectivités



1. **Echanger et analyser les éléments du diagnostic** pour identifier les sujets clefs à approfondir



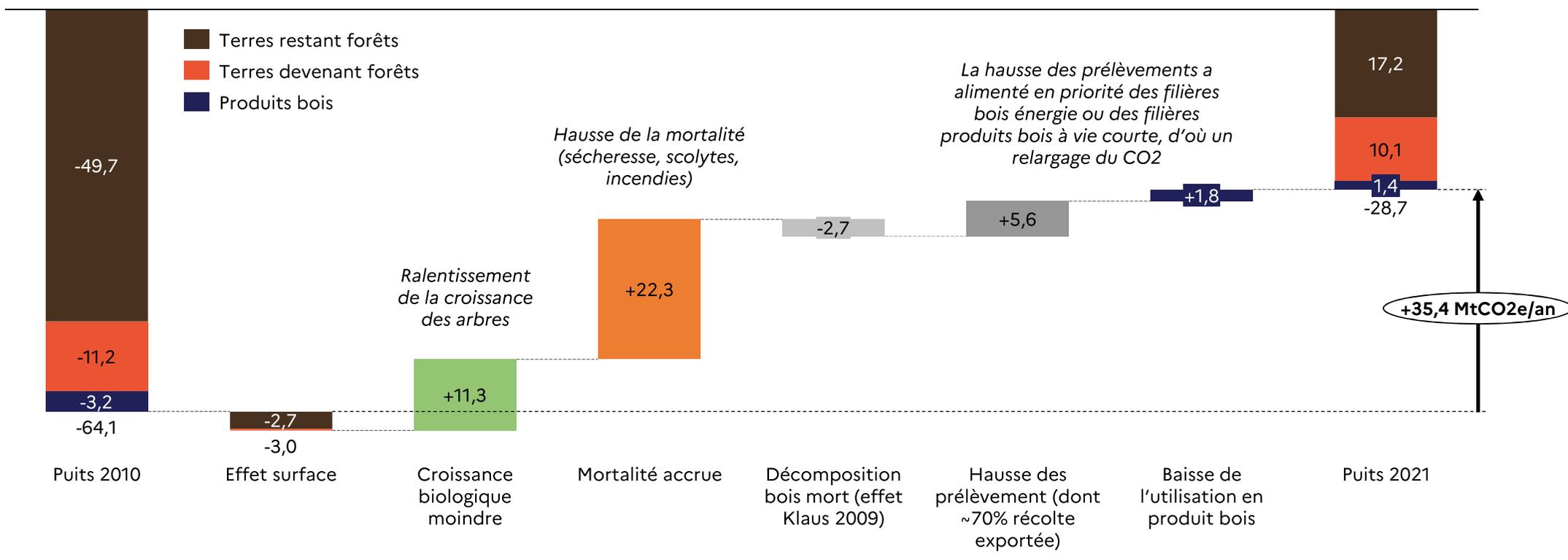
2. **Approfondir ces sujets clés** et préparer leur mise en débat dans la phase suivante pour faire émerger les actions et projets



3. **Mettre en débat des objectifs territorialisés**

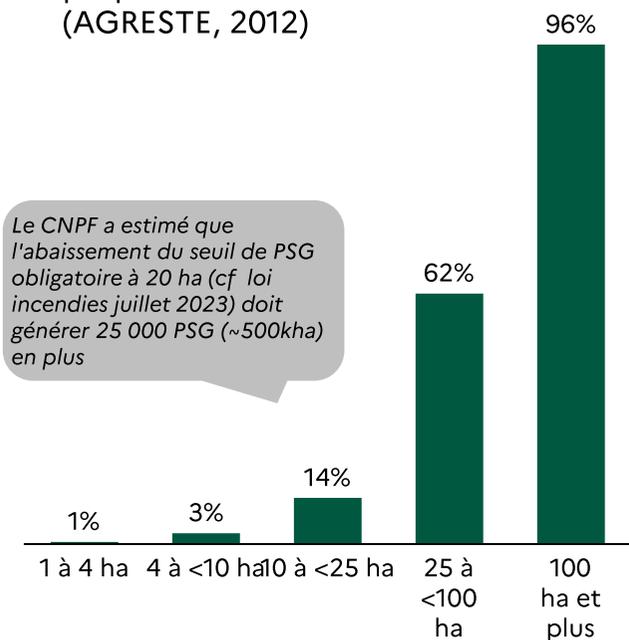
Le puits forestier a été divisé par deux depuis 2010, augmentant les émissions nettes de la France de +35Mt/an

Décomposition du puits de carbone Forêt et Produit Bois, en métropole, depuis 2010 (MtCO₂e/an)

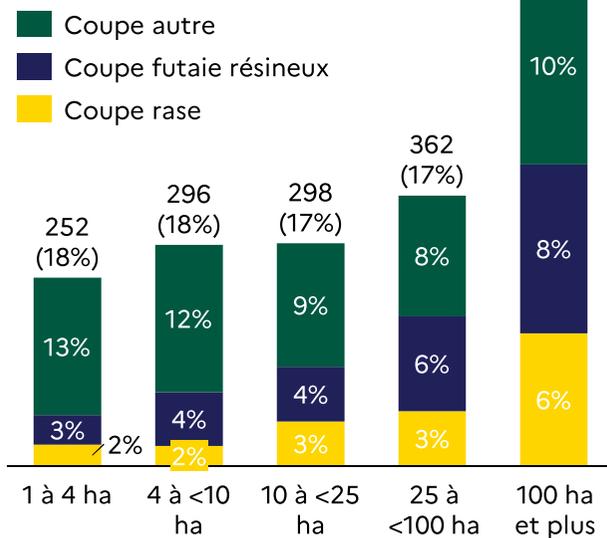


50% de la forêt bénéficie d'un document de gestion durable

Part des surfaces disposant d'au moins un document de gestion forestière en fonction de la taille des propriétés (AGRESTE, 2012)

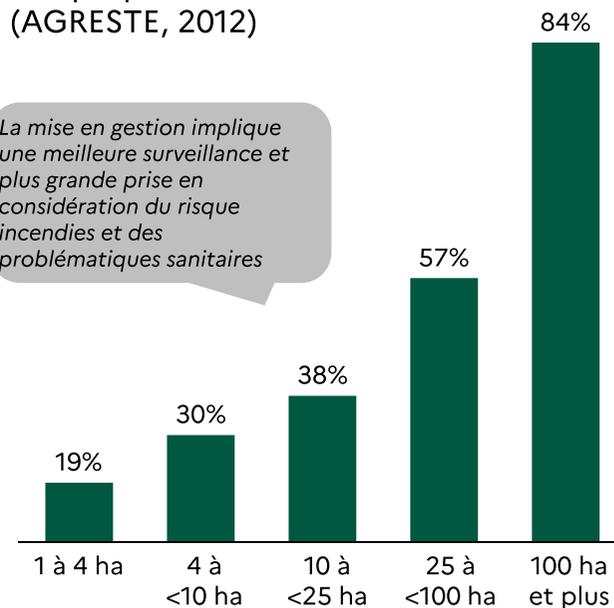


Surface concernée (kha et % de la surface en propriété) par des coupes sur les 5 dernières années en fonction de la taille des propriétés (AGRESTE, 2012)



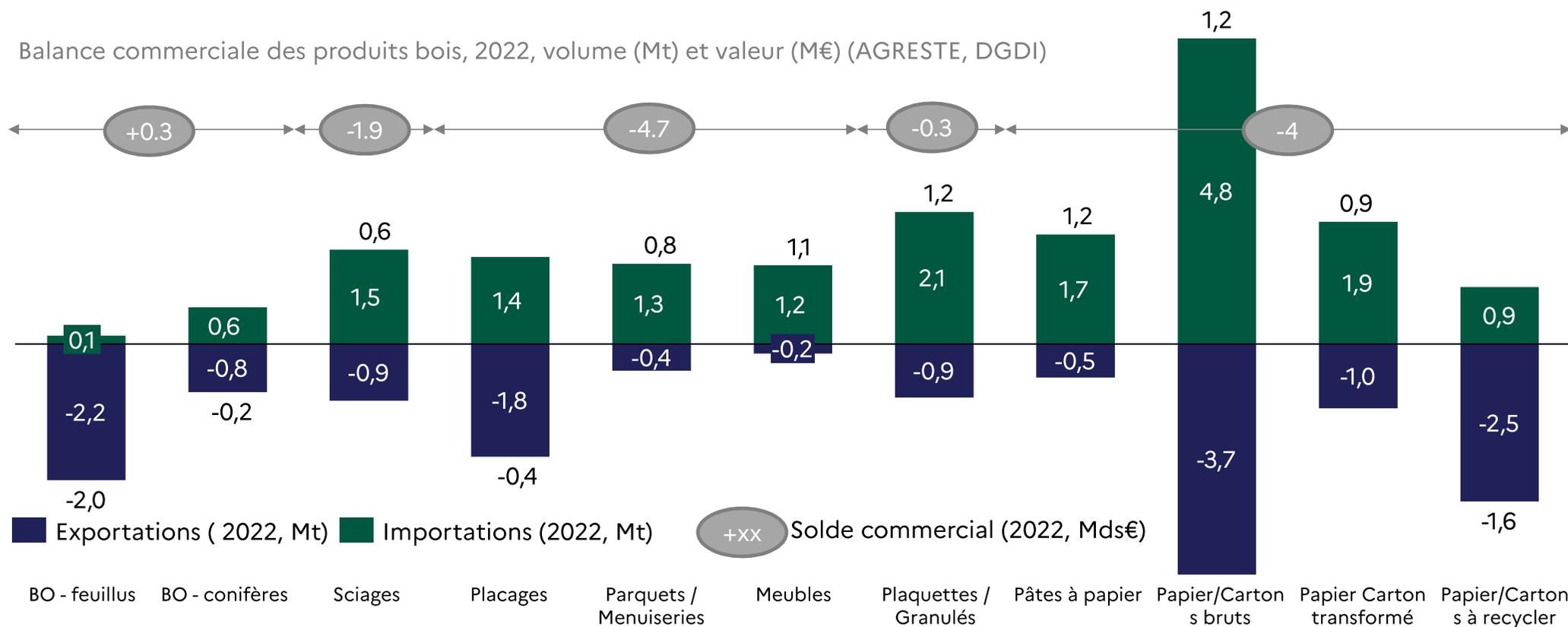
Surface totale des propriétés ayant réalisé des travaux d'amélioration ces 5 dernières années en fonction de la taille des propriétés (AGRESTE, 2012)

La mise en gestion implique une meilleure surveillance et plus grande prise en considération du risque incendies et des problématiques sanitaires



~10Mds€ de déficit commercial sur l'ensemble de la filière bois

Balance commerciale des produits bois, 2022, volume (Mt) et valeur (M€) (AGRESTE, DGDI)



Des leviers qui permettent d'agir sur le puits carbone forestier

➤ Une nécessaire analyse globale (forêt, bois, effet de substitution)

Sécuriser le puits carbone

Reconstituer les forêts sinistrées et adapter les forêts vulnérables face au changement climatique

Optimiser le service carbone des forêts (choix des essences, gestion proactive des accrus, amélioration des peuplements)

Lutter contre les incendies, qui représentent un déstockage instantané de carbone

Assurer un maintien du stock de carbone dans les forêts (sols, bois mort, menus bois)

Valoriser les produits bois à longue durée de vie

Les matériaux bois sont nécessaires afin de stocker du carbone tout au long de leur vie et décarboner l'économie

Nécessité d'investir dans la valorisation des bois de crise en produits bois en substitution de bois frais

Inciter au recyclage des produits bois, permettant l'allongement du stockage carbone

Plusieurs leviers forestiers permettent d'agir en faveur de l'atténuation du changement climatique

Forêts

Levier

1. Forêts sous gestion durable

Gestion des forêts

Le levier porte sur l'adaptation et la restauration des forêts pour maintenir la capacité des puits forestiers.

Produit bois

Objectif SGPE associé

100 % des forêts publiques
Objectif à définir dans le cadre de la COP pour les forêts privées

Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts.

Objectif de réduction des émissions de 947 ktCO₂e entre 2019 et 2030 grâce à ce levier

L'objectif comprend par exemple :

2. Diminution des incendies de forêt

3. Plantation d'arbres sur financements publics



La forêt en Occitanie

- L'Occitanie compte 2,6 Mha de surfaces forestières (36 % du territoire)
 - 72% de feuillus, 18% de résineux, 10% mixte
 - 79% de forêts privées, 9% de forêts domaniales et 12% de forêts relevant du régime forestier
- La surface forestière régionale, bosquets compris, est en forte croissance : elle est passée de 1,96 à 2,66 millions d'hectares en 30 ans sur la période 1983-2012, soit près de 25 000 ha supplémentaires par an (+ 1,2 % / an)
- L'Occitanie compte **2,7 Mm³ de bois récolté** ;
Le volume de bois vivant sur pied dans les forêts disponibles pour la production (hors peupleraies) en 2014 est de 316,4 Mm³ de bois , soit une ressource moyenne de 130 m³/ha, avec cependant d'importantes disparités entre massifs (il était de 177 Mm³ en 1984). Ces données seront actualisées à travers le diagnostic en cours mené par le GT forêt.
- L'essentiel des forêts productives d'Occitanie sont situées dans le Massif central et dans les Pyrénées (886 000ha) . La forêt méditerranéenne, moins productive mais rendant de nombreux services écologiques, occupe une part importante de la superficie forestière régionale (18%, soit 450 000 ha). Elle est par ailleurs fortement exposée à des risques naturels, en particulier les incendies. La diversité des forêts est une spécificité régionale.
- Les fortes pentes et les conditions d'accès difficiles limitent le développement d'actions sylvicoles. Pour toutes ces raisons, les récoltes ne représentent que 39 % de l'accroissement naturel des forêts
- La forêt en Occitanie compte 6000 entreprises – 20 000 emplois

Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, la surface forestière métropolitaine s'est continûment accrue. Elle a ainsi progressé de plus de 20 % depuis 1985 pour atteindre 17 millions d'hectares (ha) en 2020

1. Les forêts sous gestion durable

Données

- **95 %** des forêts publiques d'Occitanie sont sous document de gestion.
12,5 % des forêts privées (soit 250 000 ha réparties en plus de 3800 forêts) sont sous document de gestion.
- L'augmentation des surfaces forestières sous document de gestion durable est une des priorités du Plan Régional Forêt Bois (PRFB) Occitanie.

Perspectives

- Le seuil d'obligation de disposer d'un plan simple de gestion a été abaissé de 25 ha à 20 ha par la loi DFC de juillet 2023. Selon le CRPF ce sont près de **53 000 ha supplémentaires de forêt qui devront disposer d'un plan simple de gestion**, cela représente un gain potentiel pouvant atteindre de l'ordre de **500 ktCO₂eq.**

2. Diminution des incendies de forêt

Forêts

Bilan des incendies 2023

Evolution annuelle

Pour le moment retour à la situation des années 2004-2021 avec entre 10 000 et 20 000 ha incendiés par an



12/16/2023

Direction Générale de la Performance Economique et Administrative des Entreprises - DGPE

5

Le bilan des incendies et des surfaces brûlées à partir des déclarations SDIS ne permettent pas aujourd'hui de faire la part exacte des feux de forêts et des feux de végétation.

Il conviendra d'affiner ces éléments avant de pouvoir déterminer la portée de ce levier en tCO2eq

Bilan des incendies 2023

| Secteur | zone de feu | | | | zone de feu | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| | incendies SDIS déclarations | incendies SDIS déclarations hors zone | incendies SDIS déclarations hors zone | incendies SDIS déclarations hors zone | incendies SDIS déclarations | incendies SDIS déclarations hors zone | incendies SDIS déclarations hors zone | incendies SDIS déclarations hors zone |
| zone de feu | 2 202 | 2 000 | 17 700 | 8 000 | 2 202 | 2 702 | 2 072 | 2 000 |
| hors zone feu | 3 100 | 3 300 | 37 000 | 300 | 3 100 | 3 700 | 3 100 | 3 100 |
| hors zone feu hors zone feu | 0 100 | 0 700 | 1 100 | 4 000 | 0 100 | 0 700 | 0 100 | 0 100 |
| Total | 5 402 | 6 000 | 55 800 | 12 000 | 5 402 | 6 702 | 5 272 | 5 200 |



Bilan du 1er janvier au 31 août 2023

Données : tous feux de végétation sauf en zone Prométhée avec uniquement les feux de forêt

12/16/2023

Direction Générale de la Performance Economique et Administrative des Entreprises - DGPE

6

Convertisseur SGPE : non disponible

3. Plantation d'arbres sur financements publics

Forêts

Perspectives à 2030

- Pour sécuriser les services économiques, écologiques, climatiques et sociétaux rendus par les forêts, affectées par les effets du changement climatique, le président de la République a fixé comme objectif de renouveler 10 % de la forêt française et de planter 1 milliard d'arbres d'ici à 2032.
- En Occitanie, la surface forestière représente 15% de la surface forestière métropolitaine française. Néanmoins, plus de 90 000 ha de forêts d'Occitanie ont été identifiés comme subissant/allant subir les conséquences du changement climatique et à ce titre doivent être renouvelés. L'objectif de plantation assigné à la région est donc de 97 millions d'arbres à planter d'ici 2026, et autant d'ici 2032. Cela pourrait représenter jusqu'à **1 200 ktCO₂eq** supplémentaires de stockage carbone (données à consolider par le GT forêt).
- La consolidation de cet objectif et les modalités opérationnelles restent à définir avec l'ensemble des partenaires de la filière pour s'accorder sur les conditions requises pour sa faisabilité

Ordre du jour

1. Les principes de la planification écologique
2. La COP en Occitanie
3. Les 1ers éléments du diagnostic partagé
- 4. GT « Forêt » : méthodologie et calendrier de travail**
5. Travaux de classification et de priorisation des leviers

17 leviers pour les forêts françaises et la filière bois

Connaître

- 1a** Connaissance sur les forêts et l'adaptation au changement climatique (R&D&Innovation)
- 1b** Consolidation des systèmes de suivi de l'état et de l'évolution des forêts (inventaire forestier, y.c. OM)
- 1c** Renforcement de la gouvernance des usages de la biomasse et de l'équilibre consommation/production (y.c. OM)

Protéger

- 2a** Protection des forêts contre les incendies
- 2b** Lutte contre le défrichement
- 2c** Protection et restauration de la biodiversité (Protection Forte, forêts à enjeu majoritaire de biodiversité)
- 2d** Restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique

Gérer / Renouveler

- 3a** Exigences de qualité de gestion de toutes les forêts (DGD, certifs, RDUE, RED3)
- 3b** Sujets fonciers (lutte contre le morcellement, incitation au regroupement de la gestion, biens vacants)
- 3c** Financement pérenne du renouvellement des forêts, et du soutien au développement de la filière (travaux forestiers, graines, pépinières)
- 3d** Inflexion de la trajectoire des effectifs des opérateurs forestiers (ONF, CNPF, IGN)
- 3e** Dynamisation des accrus

Valoriser

- 4a** Soutien au développement et à la compétitivité des industries de transformation du bois (notamment feuillus et y.c. OM)
- 4b** Incitation à l'utilisation du bois-matériau dans la construction et la rénovation et valorisation du bois recyclé
- 4c** Renforcement des pratiques de contractualisation / normalisation des relations commerciales
- 4d** Assurer un développement vertueux du bois énergie et une bonne gouvernance des usages de la biomasse

Focus transverse Guyane : Protéger, adapter la gestion forestière, développer la filière bois

Budget du volet forestier de la planification écologique

Budget dédié à la planification écologique en 2024

| Mesures | Financements dédiés en 2024 |
|---|--|
| Décarbonation secteur forêt-bois | 10 M€ |
| Renouvellement forestier | 230 M€ |
| Entreprises de transformation du bois | 200 M€ |
| Défense contre les incendies | 37 M€ |
| Graines et Plants | 10 M€ |
| Entreprises travaux / exploitation du bois | 20 M€ |
| Projets spécifiques en outre-mer | 15 M€ |
| Préservation et restauration des sols et milieux forestiers | +14 M€ ciblés sur les écosystèmes forestiers, parmi les +264 M€ de financements de la SNB qui bénéficient aussi à la biodiversité en forêt |

Le GT « Forêt » Méthodologie

- Un copilotage Etat-Région
- Participants = membres de la CRFB + tout acteur intéressé
- Objectifs :
 - **Etablir un diagnostic partagé**
 - ↳ Attente éléments du niveau national + consolidation données régionales
 - **Définir collectivement les territoires, actions et projets à lancer/poursuivre**
 - **Préciser les actions retenues pour intégration dans le feuille de route régionale**
 - ↳ Travaux sur les leviers, actions, moyens nécessaires, etc.

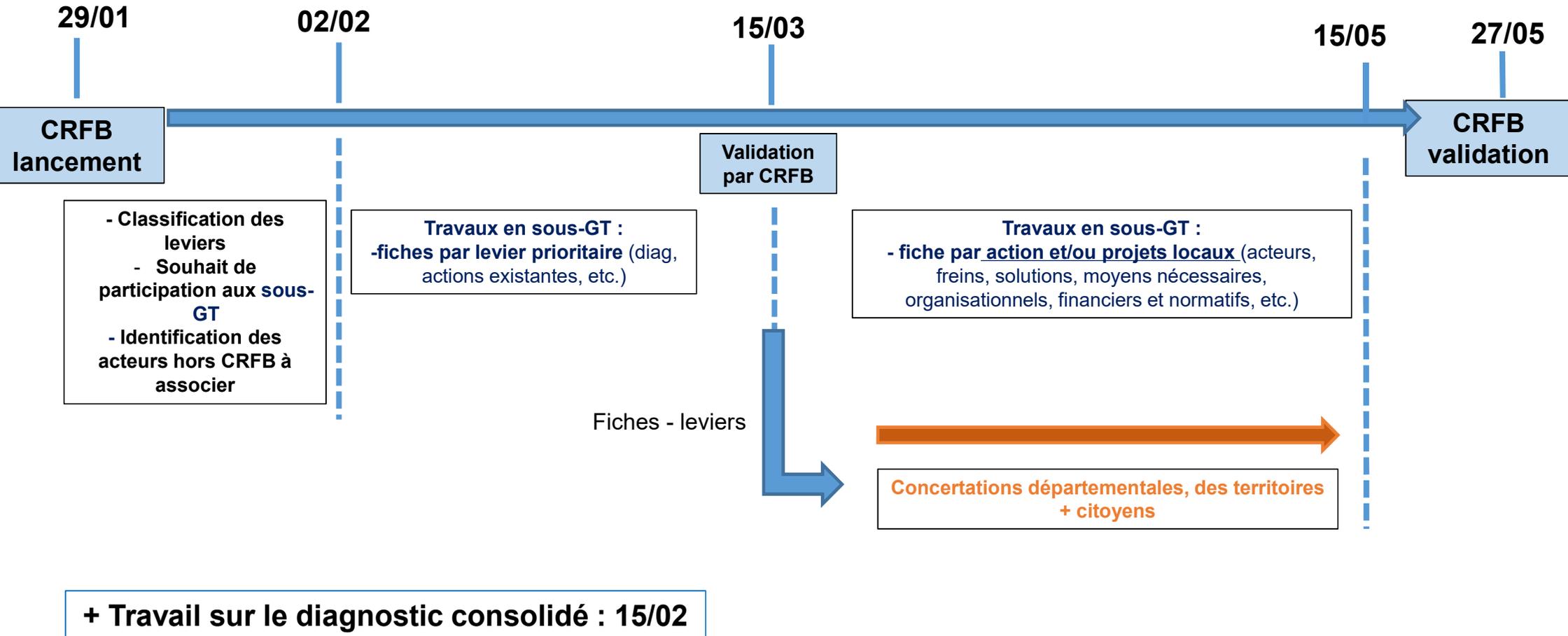
ON NE REPART PAS D'UNE COPIE VIERGE EN OCCITANIE :



- diagnostic régional pré-existant,
- orientations, axes de travail et actions déjà identifiés à fort enjeu en région (= actualiser, accélérer, chiffrer les besoins, etc.)
- s'appuyer sur le PRFB, la contribution aux assises nationales, le contrat de filière, etc.

Le GT « Forêt »

Calendrier de travail



Gestion du puits forestier

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur l'adaptation et la restauration des forêts pour maintenir la capacité des puits forestiers

Enjeu :

- La France possède 17Mha¹ de forêts (27% de la superficie) soit ~12 Mds d'arbres. Cette surface est ~stable depuis 2010
- La forêt française est, en général, un puits de carbone : elle absorbe du CO₂ grâce à la photosynthèse (croissance de la biomasse) plus qu'elle n'en émet (mortalité des arbres, déboisements)
- Ces puits forestiers représentent ~30MtCO₂e en 2020, l'équivalent de l'absorption de 7% des émissions brutes nationales

Cible nationale et implications

Constat : L'état des forêts en France se dégrade et les puits forestiers ont été divisés par 2 depuis 2010, du fait de :

- Ralentissement de la croissance biologique sous l'effet de stress thermique et hydrique
- Mortalité accrue (sécheresse, scolytes)

Cible 2030 : La trajectoire des puits forestiers est par nature très incertaine

- La cible théorique est de maintenir le puits 2019, i.e. inverser une tendance historique de dégradation estimée à -10MtCO₂e au national
- Compte tenu des surfaces considérées et de la cinétique de la forêt, l'horizon 2030 reste très court-terme au vu de l'ambition

Solutions :

- Choix des essences tenant compte des nouvelles conditions climatiques
- Lutte contre les incendies
- Augmentation de la surface de forêt

Clé de répartition

Objectif non régionalisé en raison de son caractère normatif et incertain, et très dépendant de conditions sylvopédoclimatiques très locales

Gestion du puits forestier

Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Financement du renouvellement des forêts communales
- Respect de la réglementation et de la sensibilisation du grand public pour limiter les départs de feu
- Sensibilisation à la gestion durable et à ses intérêts pour les propriétaires
- Usage du droit de préemption pour les parcelles forestières en vente, de la procédure d'incorporation des biens vacants
- Contractualisation avec les coopératives forestières

• Rôle de l'Etat:

- Connaissance et suivi des massifs forestiers
- Financement du renouvellement forestier (Label bas carbone, France Relance...)
- Lutte contre les incendies

• Rôle des filières / entreprises:

- Développement des entreprises de travaux forestier
- Production de plants forestiers
- Cofinancement du renouvellement forestier

• Rôle des citoyens :

- Réalisation d'un diagnostic climatique sur les parcelles, pour les propriétaires forestiers, et mise en place d'un itinéraire technique de gestion adapté avec l'aide d'un professionnel
- Respect des pratiques de prévention des incendies
- S'orienter/Se réorienter vers les métiers de la forêt
- S'engager collectivement (ex. organiser une activité de restauration de forêt)

Forêts sous gestion durable

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : Est considérée sous gestion durable une forêt publique ou privée dotée d'un document de gestion durable (DGD), quel qu'il soit et que cela soit volontaire ou non

Enjeu : La gestion durable des forêts garantit leur capacité de satisfaire sur le long terme leurs fonctions économiques, écologiques et sociales. Différents documents de gestion existent selon le type de forêt et sa surface (plans simples de gestion, règlements types de gestion...). La surface détermine également si un tel document de gestion est obligatoire ou non.

Cible nationale et implications

Constat : <50% des forêts en France sont dotées d'un document de gestion durable

- 96% des surfaces > 100ha (27% surface)
- 62% des surfaces de 25 à 100 ha (21%)
- 6% des surfaces <25ha (53% surface, répartie entre 3M de propriétaires)

Cible 2030 :

- **100% des forêts publiques** dotées d'un DGD d'ici 2030
- **100% des forêts privées entre 20 et 25ha** qui doivent être obligatoirement dotées d'un PSG (nouveau seuil légal)

Clé de répartition territorialisation

Répartition réalisée selon la surface de forêts publiques et privées > 20ha

Forêts sous gestion durable

Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Investissements forestiers durables
- Sensibilisation à la gestion durable et à ses intérêts pour les propriétaires
- Conditionnement d'aides publiques à l'existence d'un document de gestion

• Rôle des filières / entreprises:

- Mise en place de documents de gestion sur les forêts dont ils sont propriétaires

• Rôle de l'Etat:

- Accompagnement des propriétaires à l'élaboration des documents de gestion et à leur mise en œuvre
- Conditionnement d'aides publiques à l'existence d'un document de gestion

• Rôle des citoyens :

- Mise en place de documents de gestion sur les forêts dont ils sont propriétaires
- S'informer pour continuer à profiter des forêts sans nuire à leur préservation
- S'engager collectivement (ex : identifier des citoyens intéressés à organiser une activité de restauration de forêt sur leur territoire)

Produits bois

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur la structuration et le développement de la filière bois pour mieux valoriser ses produits

Enjeu :

- Un produit bois stocke du carbone pendant toute sa durée de vie. Plus elle est longue, plus le carbone retourne tard dans l'atmosphère : 30 à 50 pour le bois d'œuvre, 7 ans pour le papier, négligeable pour le bois énergie
- Les produits bois sont un puits de carbone aujourd'hui en France (1MtCO₂e) : les nouveaux produits bois stockent plus que ceux partant en fin de vie

Cible nationale et implications

Constat :

- Le bilan des produits bois est un puits de carbone, mais qui diminue depuis 1990 en raison de production de produits à plus courte durée de vie (papier, carton...)
- La part de la récolte destinée au bois énergie plutôt qu'au bois matériau a augmenté entre 2010 et 2020
- La France est exportatrice de grumes, et importatrice de produits transformés (meubles, bois construction..)

Cible 2030 :

- Réorienter une part de la récolte vers les filières bois d'œuvre (placages, sciages) – passage de **20 à 27% de la récolte**

Solutions :

- Développement d'un outil industriel permettant de traiter tous les grumes sortant de nos forêts (y.c feuillus, déperissants, gros diamètres...)
- Réutilisation et recyclage
- Demande aval de produit à longue durée de vie e.g. dans les secteurs construction et rénovation

Clé de répartition

Régional et départemental

Clé de répartition :

Surface de forêt hors outre-mer

Source : IGN - [Lien](#)

Produits bois

Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Soutien à la filière bois d'œuvre et d'industrie
- Usage de matériaux biosourcés notamment dans les bâtiments publics en provenance des forêts française
- Contractualisation pour la fourniture de bois
- Animation entre la filière et les donneurs d'ordre pour développer l'usage des biosourcés sur le territoire

• Rôle des filières / entreprises:

- Développer un outil industriel permettant de transformer localement les grumes issus des forêts françaises
- Utilisation des produits bio-sourcés issus des filières de transformation locale en substitution de produits d'origine fossile
- Développement du recyclage et réutilisation de bois fin de vie en complément des options de valorisation énergétique

• Rôle de l'Etat:

- Soutien au développement et à la compétitivité des industries de transformation du bois (France 2030...)
- Incitation du bois-matériau dans la construction et rénovation (commande publique, soutien financier, réglementation / labélisation)
- Garantie de l'équilibre entre les usages énergie et matière du bois

• Rôle des citoyens :

- Choix des produits bio-sourcés issus des filières de transformation locale pour les projets de rénovation et de construction
- Orientation vers les métiers du bois
- S'engager collectivement (ex : identifier des citoyens intéressés à partager à leurs pairs les conseils et retours d'expérience de l'utilisation de matériaux biosourcés lors de travaux de rénovation ou de construction)

Ordre du jour

1. Les principes de la COP
2. La COP en Occitanie
3. Les 1ers éléments du diagnostic partagé
4. GT « Forêt » : méthodologie et calendrier de travail
- 5. Travaux de classification et de priorisation des leviers**

Analyse et priorisation des 17 leviers : Cf. lien vers klaxoon:

<https://app.klaxoon.com/join/F77JRGF>

| | | Levier dont l'importance est limitée pour le territoire | Levier étant un point fort de la région, pour lequel la dynamique est bonne | Levier important pour le territoire, déjà mobilisé, mais pour lequel un effort supplémentaire important doit être fourni | Levier important pour le territoire, mais pour lequel il y a peu d'action, ou peu de connaissance | Suggestions de thématiques, actions à travailler en GT |
|------------------|----|--|---|--|---|--|
| | | = Levier qu'on ne travaillera pas | = Levier qu'on ne travaillera pas ? | = Levier qu'il faudrait travailler? | = Levier qu'il faudrait travailler? | |
| Connaitre | 1a | Connaissance sur les forêts et l'adaptation au changement climatique (R&D&Innovation) | | | | |
| | 1b | Consolidation des systèmes de suivi de l'état et de l'évolution des forêts (inventaire forestier, y.c. OM) | | | | |
| | 1c | Renforcement de la gouvernance des usages de la biomasse et de l'équilibre consommation/production (y.c. OM) | | | | |
| Protéger | 2a | Protection des forêts contre les incendies | | | | |
| | 2b | Lutte contre le défrichement | | | | |
| | 2c | Protection et restauration de la biodiversité (Protection Forte, forêts à enjeu majoritaire de biodiversité) | | | | |
| | 2d | Restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique | | | | |
| Gérer/renouveler | 3a | Exigences de qualité de gestion de toutes les forêts (DGD, certifs, RDUE, RED3) | | | | |
| | 3b | Sujets fonciers (lutte contre le morcellement, incitation au regroupement de la gestion, biens vacants) | | | | |
| | 3c | Financement pérenne du renouvellement des forêts, et du soutien au développement de la filière (travaux forestiers, graines, pépinières) | | | | |
| | 3d | Inflexion de la trajectoire des effectifs des opérateurs forestiers (ONF, CNPF, IGN) | | | | |
| | 3e | Dynamisation des accrus | | | | |
| Valoriser | 4a | Soutien au développement et à la compétitivité des industries de transformation du bois (notamment feuillus et y.c. OM) | | | | |
| | 4b | Incitation à l'utilisation du bois-matériau dans la construction et la rénovation et valorisation du bois recyclé | | | | |
| | 4c | Renforcement des pratiques de contractualisation / normalisation des relations commerciales | | | | |
| | 4d | Assurer un développement vertueux du bois énergie et une bonne gouvernance des usages de la biomasse | | | | |